

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Maryse Roberge

<https://www.cadre21.org/membres/02876db5ba017f5cae080c6f>

Date d'obtention : 2021-03-18 21:25:25

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je dois suivre les étapes de la trousse lorsqu'un événement se présente à l'école.

Je ne regarde pas les images et les sexto du cellulaire. Cependant je confisque le cellulaire pour le remettre aux policiers.

Lorsqu'un événement se passe à l'extérieur de mon établissement, j'invite les parents à informer la police. Je m'assure de la sécurité des victimes à mon école.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais m'assurer que la trousse SEXTO est connue et diffusée à l'ensemble de mes intervenants.

Je dois vraiment m'assurer de respecter le côté légal .

Comme direction d'école, m'assurer que l'ensemble des intervenants interviennent de concert avec moi .

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Porter attention aux victimes en premier.

Informers les parents dans un deuxieme temps ainsi que les policiers,si besoin est nécessaire.